



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE LA M.R.C. DE LOTBINIÈRE TENUE À SAINT-ANTOINE-DE-TILLY LE 18 MAI 2016 À 19H30

SOUS LA PRÉSIDENCE DE : Monsieur Bernard Fortier, préfet suppléant, maire de Saint-Janvier-de-Joly

MUNICIPALITÉS

Dosquet
Laurier-Station
Leclercville
Notre-Dame-du-Sacré-Coeur-d'Issoudun
Saint-Agapit
Saint-Antoine-de-Tilly
Saint-Apollinaire
Sainte-Agathe-de-Lotbinière
Sainte-Croix
Saint-Édouard-de-Lotbinière
Saint-Flavien
Saint-Gilles
Saint-Janvier-de-Joly
Saint-Narcisse-de-Beaurivage
Saint-Patrice-de-Beaurivage
Saint-Sylvestre
Val-Alain

MAIRES

Yvan Charest
Pierrette Trépanier
Marcel Richard
Annie Thériault
Sylvie Fortin Graham
Christian Richard
Bernard Ouellet
Gilbert Breton
Jacques Gauthier
Denise Poulin
Normand Côté
Robert Samson
Bernard Fortier
Denis Dion
Claude Fortin
Mario Grenier
Renald Grondin

ABSENCE :

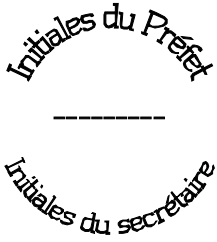
Maurice Sénécal, préfet et maire de Lotbinière

SECRÉTAIRE :

Stéphane Bergeron

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 18 mai 2016

Page - 1 -



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Ordre du jour

1. Ouverture et présences
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. **Rencontre avec Madame Édith Lambert, directrice générale de l'Oasis de Lotbinière**
4. **Rencontre avec Monsieur Pablo M. Rousseau de la MRC de Lotbinière – Présentation du PDZA**
5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée du conseil du 13 avril 2016
6. Lecture et adoption du procès-verbal du comité administratif du 26 avril 2016
7. Lecture et adoption du procès-verbal du cogestion du 6 mai 2016
8. Affaires courantes
 - a) FDT volet pacte rural – suivi et projets;
 - b) Campus collégial – Campagne de financement;
 - c) Adoption du Plan de développement de la zone agricole (PDZA);
 - d) Création d'un comité de suivi du PDZA;
 - e) Nomination au comité consultatif en environnement (CCE);
 - f) Option du programme d'aménagement durable des forêts (PADF);
 - g) Formation d'un comité de travail pour la préparation du règlement harmonisé RHSPPPP;
 - h) Schéma de couverture de risque incendie;
 - i) Portail Vivreenlotbiniere.com;
 - j) Route verte- résolution;
 - k) DT-reddition de compte 2015-2016;
 - l) Utilisation de la carte interactive;
 - m) Nouvelles du programme RénoRégion;
 - n) Compte rendu des comités (Rendez-vous du développement local et régional /TREMCA/autres)
9. **PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC**
10. Aménagement du territoire et développement local
 - a) Analyse de conformité
11. Correspondance, présentation du résumé
12. Comptabilité, comptes à payer
 - a) Présentation des comptes
 - b) Liste des chèques en circulation
 - c) Liste des engagements

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 18 mai 2016

Page - 2 -



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

13. Affaires nouvelles

14. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

15. Levée de l'assemblée

136-05-2016

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Christian Richard, appuyé par Monsieur Mario Grenier et résolu d'adopter l'ordre du jour.

RENCONTRE

AVEC MADAME ÉDITH LAMBERT, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET MONSIEUR JEAN-MARC DUMAS, PRÉSIDENT DE L'OASIS DE LOTBINIÈRE

Des remerciements sont adressés à la table pour la contribution financière de la MRC de Lotbinière au projet «Une nouvelle maison pour l'Oasis». On profite de l'occasion pour inviter les élus à l'ouverture officielle du 8 juin 2016 ou à la journée porte ouverte pour le public qui se tiendra le samedi 11 juin 2016.

RENCONTRE

AVEC MONSIEUR PABLO M. ROUSSEAU DE LA MRC DE LOTBINIÈRE – PRÉSENTATION DU PDZA

Monsieur Rousseau vient faire la présentation du plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC de Lotbinière. Monsieur Rousseau explique que le MAPAQ a confirmé que le document présenté répond entièrement à leurs attentes. Monsieur Rousseau rappelle enfin que le document que les élus auront à adopter plus tard au cours de la présente assemblée est conforme au document qui a été mis à leur attention il y a quelques semaines.

137-05-2016

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE LA MRC DU 13 AVRIL 2016

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Madame Denise Poulin et résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière du 13 avril 2016.

138-05-2016

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 26 AVRIL 2016

Il est proposé par Monsieur Mario Grenier, appuyé par Madame Sylvie Fortin et résolu d'adopter le procès-verbal du comité administratif de la MRC de Lotbinière du 26 avril 2016.

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 18 mai 2016

Page - 3 -

Initiales du Préfet

Initiales du secrétaire

139-05-2016

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE COGESTION DU 6 MAI 2016

Il est proposé par Monsieur Bernard Ouellet, appuyé par Madame Pierrette Trépanier et résolu d'adopter le procès-verbal du comité de cogestion du 6 mai 2016.

140-05-2016

PACTE RURAL 2014-2015 PR3-32 et FDT VOLET PACTE RURAL 2015-2016 PR4-024 : AMÉLIORATION DE LA CHAMPIGNOLE ET DU CHALET DES LOISIRS – PHASE III - MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉDOUARD-DE-LOTBINIÈRE

Attendu la recommandation positive du comité d'évaluation de projet, laquelle stipule :

Une demande financière de 9 257,66 \$ a été déposée pour le dossier cité en titre. Le projet fait suite aux autres réalisations débutées il y a 2 ans pour améliorer l'accessibilité et la fonctionnalité des équipements de loisirs de la municipalité. Il s'agit d'installer des portes à la champignole pour que le bâtiment soit accessible 3 saisons. Il faut également refaire l'entrée du chalet des loisirs par mesure de sécurité.

Considérant que le projet est en lien avec les orientations de la Planification stratégique de la MRC de Lotbinière 2014-2018;

Considérant que le projet répond aux critères de la grille d'analyse du Fonds de développement des territoires volet Pacte rural 2015-2016;

Il est recommandé de supporter ce projet à la hauteur de 3 453,83\$ de son enveloppe du Pacte rural 2014-2015 (PR3-32) et 5 803,83\$ de son enveloppe du FDT volet Pacte rural 2015-2016 (PR4-24) à même l'enveloppe du secteur local. Il est conseillé d'octroyer la subvention en 1 seul versement après la réception du rapport final. Toutes les modalités seront inscrites dans le protocole d'entente entre la MRC de Lotbinière et le promoteur.

Il est proposé par Monsieur Jacques Gauthier, appuyé par Monsieur Renald Grondin et résolu de recommander au conseil de la MRC de Lotbinière d'accepter ce projet à la hauteur de 3 453,83\$ de son enveloppe locale du Pacte rural 2014-2015 (PR3-32) et 5 803,83\$ de son enveloppe locale du FDT volet Pacte rural 2015-2016 (PR4-24) pour l'amélioration de la champignole et du chalet des loisirs, Phase III pour la municipalité de Saint-Édouard-de-Lotbinière.

141-05-2016

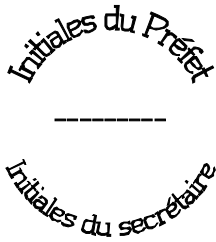
DÉSENGAGEMENT DANS LE PACTE RURAL 3 (2014-2015)

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Madame Pierrette Trépanier et résolu de désengager les montants suivants du pacte rural 3 (2014-2015)

Numéro	Promoteur	Projets	# de résolution initiale	Montant accordé	Montant utilisé	Montant à désengager
PR3-10	Municipalité de N.D.S.C. d'Issoudun	Aménagement d'une cuisine	075-03-2015	5 800,00 \$	- \$	5 800,00 \$

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 18 mai 2016

Page - 4 -



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

PR3-21	Municipalité de Dosquet	Amélioration des loisirs	205-08-2015	4 209,00 \$	950,00 \$	3 259,00 \$
--------	-------------------------	--------------------------	-------------	-------------	-----------	-------------

TOTAL: 9 059,00 \$

142-05-2016

NOUVELLE RÉPARTITION DES NUMÉROS DE PROJETS ASSOCIÉS AU PACTE RURAL 3 ET AU FDT VOLET PACTE RURAL

Attendu que les redditions de compte pour les différentes enveloppes associées au pacte rural 3 et au FDT volet pacte rural sont à faire sous des conditions différentes ce qui nécessite un traitement indépendant des deux enveloppes.

Attendu que pour faciliter le suivi des différentes enveloppes financières, une révision des numéros de projets associés au pacte rural 3 et au FDT volet pacte rural s'impose.

Il est proposé par Monsieur Christian Richard, appuyé par Monsieur Marcel Richard et résolu de remplacer la nomenclature des projets de l'ancienne répartition par la nouvelle répartition proposée.

Ancienne Répartition

Numéro	Promoteur	Projets	# de résolution initiale	Montant accordé	Fonds utilisé
PR4-01	Coop de solidarité santé du sud de Lotbinière	Coop de solidarité santé de Lotbinière	332-11-2015	60 000,00\$	FDT- volet Pacte rural
PR4-05	Municipalité de Saint-Narcisse-de-Beaurivage	Construction d'un Skate-parc	332-11-2015	11 607,66 \$	FDT- volet Pacte rural
PR4-16	Municipalité de Saint-Janvier-de-Joly	Terrain de balle	023-02-2016	11 607,66 \$	FDT- volet Pacte rural
PR4-17	Municipalité de N.D.S.C. d'Issoudun	Aménagement d'une cuisine	024-02-2016	5 804,33 \$	FDT- volet Pacte rural
PR4-18	Municipalité de Saint-Agapit	Amélioration terrain de baseball	038-02-2016	8 537,34 \$	FDT- volet Pacte rural
PR4-19	Municipalité de Saint-Flavien	Acquisition de nouvelles technologies	073-03-2016	6 352,61 \$	FDT- volet Pacte rural
PR4-21	Municipalité de Sainte-Croix	Enseigne de bienvenue	075-03-2016	8 377,66 \$	FDT- volet Pacte rural
PR4-22	Municipalité de Saint-Apollinaire	Réaménagement de la bibliothèque	076-03-2016	10 822,45 \$	FDT- volet Pacte rural

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 18 mai 2016

Page - 5 -

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Nouvelle Répartition

Nouveau numéro	Promoteur	Projets	# de résolution initiale	Montant accordé	Montant imputé au PR3	Montant imputé au FDT- volet Pacte rural
PR3-24 PR4-01	Coop de solidarité santé du sud de Lotbinière	Coop de solidarité santé de Lotbinière	332-11-2015	60 000,00 \$	33 369,67 \$	26 630,33 \$
PR-25 PR4-05	Municipalité de Saint-Narcisse-de-Beaurivage	Construction d'un Skate-parc	332-11-2015	11 607,66 \$	5 803,83 \$	5 803,83 \$
PR3-26 PR4-16	Municipalité de Saint-Janvier-de-Joly	Terrain de balle	023-02-2016	11 607,66 \$	5 803,83 \$	5 803,83 \$
PR3-27 PR4-17	Municipalité de N.D.S.C. d'Issoudun	Aménagement d'une cuisine	024-02-2016	5 804,33 \$	5 804,33 \$	\$
PR3-28 PR4-18	Municipalité de Saint-Agapit	Amélioration terrain de baseball	038-02-2016	8 537,34 \$	5 803,83 \$	2 733,51 \$
PR3-29 PR4-19	Municipalité de Saint-Flavien	Acquisition de nouvelles technologies	073-03-2016	6 352,61 \$	5 803,83 \$	548,78 \$
PR3-30 PR4-21	Municipalité de Sainte-Croix	Enseigne de bienvenue	075-03-2016	8 377,66 \$	2 573,83 \$	5 803,83 \$
PR3-31 PR4-22	Municipalité de Saint-Apollinaire	Réaménagement de la bibliothèque	076-03-2016	10 822,45 \$	5 803,83 \$	5 018,62 \$

143-05-2016

ADOPTION DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE (PDZA)

Attendu que la résolution numéro 070-03-2012 mandatait le service d'aménagement du territoire de la MRC à produire un Plan de développement de la zone agricole (PDZA);

Attendu que les travaux de réalisation du PDZA ont débuté à la fin de l'année 2014 suite à l'octroi d'une aide financière du Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ);

Attendu que la Table MRC-UPA, lors de sa rencontre du 23 mars 2016, propose d'adopter le projet de PDZA tel que soumis aux maires et mairesses le 14 avril 2016;

Attendu que ce projet de PDZA a fait l'objet de légères modifications proposées par le MAPAQ qui ne modifient en rien la nature du document;

Attendu que le projet de PDZA a été approuvé le 10 mai 2016 par le MAPAQ;

Il est proposé par Monsieur Normand Côté, appuyé par Madame Annie Thériault et résolu d'adopter le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC de Lotbinière.

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 18 mai 2016

Initiales du Préfet

Initiales du secrétaire

144-05-2016

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

CRÉATION DU COMITÉ DE SUIVI DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE (PDZA)

Attendu qu'il est primordial d'assurer le suivi du plan d'action du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC;

Attendu que le comité aviseur du PDZA recommande qu'un comité restreint assure le suivi de la mise en œuvre du PDZA pour les années 2016 à 2020;

Attendu que la création d'un comité de suivi du PDZA est une des actions hautement prioritaires lors du forum PDZA tenu en février 2016;

Attendu que la Table MRC-UPA, lors de sa rencontre du 23 mars 2016, propose que les représentants des organismes identifiés au plan d'action du PDZA forment le comité de suivi;

Il est proposé par Monsieur Yvan Charest, appuyé par Monsieur Christian Richard et résolu de mandater les personnes suivantes à former le comité de suivi du PDZA :

1. Mme Danielle Raymond, coordonnatrice de Goûtez Lotbinière;
2. M. Sylvain Milot, aménagiste à la Fédération de l'UPA Chaudière-Appalaches;
3. Mme Marie-Andrée Boisvert, directrice générale de l'OBV du Chêne;
4. Mme Marie-Ève Lacasse, agente de développement touristique à l'OTL;
5. Mme Sylvie Drolet, directrice générale de la SADC;
6. Mme Nadine Pelletier, analyste au MAPAQ;
7. M. Jean-Michel Bordron, directeur général de la TACA;
8. M. Pablo Montenegro-Rousseau, aménagiste de la MRC;

ET de permettre à ce comité de s'adjoindre ponctuellement toute personne jugée nécessaire à la mise en œuvre de certaines actions identifiées au PDZA.

145-05-2016

NOMINATION AU COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT (CCE)

Attendu que le comité consultatif en environnement (CCE) a été créé (voir résolution no. 271-11-14) dans la foulée de la mise en œuvre du plan d'action de la Planification stratégique 2014-2018 de la MRC;

Attendu que le CCE est composé des huit personnes suivantes :

- M. Christian Richard, maire de Saint-Antoine de-Tilly et président du CCU;
- M. Claude Fortin, maire de Saint-Patrice-de-Beaurivage;
- M. Gilles Lamontagne, officier municipal, Leclercville;
- M. Stéphane Bergeron, directeur général, MRC;
- Mme Marie-Andrée Boisvert, directrice générale, OBV du Chêne;
- Mme Marie-France Saint-Laurent, agente de développement culturel, MRC;
- M. Sylvain Milot, aménagiste, UPA Chaudière-Appalaches;
- M. Pablo M.-Rousseau, aménagiste, MRC;

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 18 mai 2016

Page - 7 -



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Attendu que M. Gilles Lamontagne n'est plus à l'emploi de la municipalité de Leclercville comme officier municipal;

Attendu que le siège «officier municipal» devient ainsi vacant et qu'il doit être comblé;

Attendu que Mme Cathy Bergeron, directrice adjointe de la municipalité de Saint-Apollinaire, est intéressée, disponible et possède toutes les qualités requises afin de combler ce poste;

Il est proposé par Monsieur Robert Samson, appuyé par Monsieur Jacques Gauthier et résolu de nommer Mme Cathy Bergeron afin qu'elle occupe le siège « officier municipal » au sein du CCE.

146-05-2016

OPTIONS DU PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF)

Attendu qu'un montant de 11 000 \$ est mis à la disposition de la MRC dans le cadre du PADF pour réaliser des travaux sylvicoles en forêt privée, des travaux associés à la voirie multiusage en forêt publique ou des activités favorisant l'aménagement forestier et la transformation du bois;

Attendu qu'un montant supplémentaire de 11 000 \$ est mis à la disposition de la MRC dans le cadre du PADF pour réaliser des travaux associés à la voirie multiusage en forêt publique;

Attendu que ces sommes représentent 75 % du coût total des projets à réaliser au cours de la période 2016-2017, tel que stipulé dans le Plan d'action 2016-2017 du PADF adopté à l'assemblée du 9 mars 2016 (voir résolution #079-03-2016);

Attendu que lors de sa rencontre du 26 avril 2016 le comité administratif a été saisi de cette opportunité et qu'il se montre favorable à ce que la MRC agisse comme promoteur de projets;

Il est proposé par Monsieur Yvan Charest, appuyé par Monsieur Marcel Richard et résolu d'agir comme promoteur de projets visant à favoriser l'aménagement forestier et la transformation du bois ainsi qu'à réaliser des travaux associés à la voirie multiusage en forêt publique.

147-05-2016

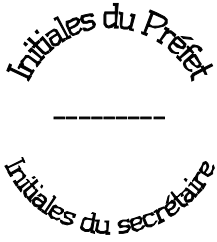
CRÉATION D'UN COMITÉ DE TRAVAIL TEMPORAIRE POUR L'ÉLABORATION D'UN RÈGLEMENT HARMONISÉ SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES PROPRIÉTÉS

Attendu qu'en juin 2007 la MRC de Lotbinière signait son entente relative à la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec sur le territoire de la MRC et qu'à l'article 8e) de cette entente la MRC s'engageait à assurer l'uniformisation de la réglementation municipale à la paix, au bon ordre et à la sécurité publique;

Attendu que le règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés demeure encore à l'étape de projet;

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 18 mai 2016

Page - 8 -



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Attendu que le projet de règlement harmonisé a été présenté en mars dernier aux directeurs des municipalités locales de la MRC de Lotbinière;

Attendu que le Comté de sécurité publique et le comité administratif de la MRC sont d'avis qu'un comité de travail doit être mis en place pour finaliser l'élaboration du règlement harmonisé;

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Monsieur Robert Samson et résolu de créer un comité de travail temporaire pour l'élaboration d'un règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés, et de nommer les personnes suivantes pour y siéger :

1. M. Pablo Montenegro-Rousseau, secrétaire et responsable de la concertation;
2. Mme Isabelle Fradette, Cour municipale de la MRC de Lotbinière;
3. Trois maires siégeant sur le Comité de sécurité publique;
 - Mme Annie Thériault, mairesse de la municipalité de N.D.S.C. d'Issoudun;
 - M. Jacques Gauthier, maire de la municipalité de Sainte-Croix;
 - M. Mario Grenier, maire de la municipalité de Saint-Sylvestre;
4. Sergente Mélanie Gingras, Sûreté du Québec;
5. Cinq officiers municipaux locaux;
 - Mme Sarah Robert, municipalité de Laurier-Station;
 - M. Pascal Beaulieu, municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly;
 - Mme Cathy Bergeron, municipalité de Saint-Apollinaire;
 - Mme Jolyane Houle, municipalité de Dosquet;
 - M. Claude Fortin, municipalité de Saint-Agapit.

148-05-2016

ADOPTION PROJET SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

Attendu que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Lotbinière est en vigueur depuis le 9 février 2009;

Attendu que l'article 29 de la Loi sur la sécurité incendie prévoit que le schéma doit être révisé au cours de la sixième année qui suit la date de son entrée en vigueur ou de sa dernière attestation de conformité;

Attendu que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie fera l'objet d'une analyse par les conseillers en sécurité incendie du ministère de la Sécurité Publique et qu'au terme de cette analyse une demande d'attestation de conformité sera adressée au ministère de la Sécurité Publique;

Attendu que toutes les municipalités de la MRC ont émis un avis favorable à l'égard de la version révisée du schéma de couverture de risques incendie de la MRC de Lotbinière;

Attendu que la MRC est en accord avec les actions figurant à l'intérieur de son plan de mise en oeuvre du schéma de couverture de risques incendie de la MRC de Lotbinière;

Il est proposé par Monsieur Jacques Gauthier, appuyé par Monsieur Christian Richard et résolu d'adopter le projet de schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Lotbinière ainsi que son plan de mise en oeuvre afin de le transmettre au ministère de la Sécurité publique pour attestation.

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 18 mai 2016

Page - 9 -

Initiales du Préfet

Initiales du secrétaire

149-05-2016

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE COMPENSATOIRE POUR LE MAINTIEN DES ACTIFS DE LA ROUTE VERTE

Attendu les dispositions du programme d'aide financière compensatoire 2015-2016 pour le maintien des actifs de la Route verte du MTQ;

Attendu que la somme allouée correspond à un maximum de 1 414 \$ par kilomètres de piste;

Attendu que la MRC gère et entretient un tronçon de l'Axe 1 route verte de 25,58 km.;

Attendu que l'aide financière s'élève à un maximum de 36 177,97 \$ pour des dépenses équivalentes à l'aide versée;

Attendu que la MRC de Lotbinière et les municipalités de Dosquet et de Saint-Agapit ont dû défrayer des coûts équivalents à 31 344,48 \$ pour entretenir et faire la gestion de la Route verte sur la période du 1er avril 2015 au 31 mars 2016 conformément au tableau présenté;

Il est proposé par Madame Denise Poulin, appuyé par Monsieur Renald Grondin et résolu d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière de 31 344,48 \$ pour l'année 2015-2016 pour le parc linéaire de la MRC de Lotbinière.

150-05-2016

CONFORMITÉ DE RÈGLEMENTS D'URBANISME

Il est proposé par Monsieur Christian Richard, appuyé par Madame Sylvie Fortin et résolu de certifier conformes au schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Lotbinière les règlements d'urbanisme suivants et d'autoriser le directeur général à délivrer, par voie de la présente, les certificats de conformité correspondants.

CONFORMITÉ - RÈGLEMENTS D'URBANISME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 18 MAI 2016

Municipalité	Type	No. du régl.	No du certificat
Leclercville	Zonage	2016-119	2016-12
Saint-Apollinaire	Zonage	771-2016	2016-13
Saint-Apollinaire	Lotissement	772-2016	2016-14
Saint-Apollinaire	Construction	773-2016	2016-15
Saint-Apollinaire	Permis et certificat (LAU, a. 116)	774-2016	2016-16
Saint-Apollinaire	PIIA	775-2016	2016-17

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 18 mai 2016

Page - 10 -

Initiales du Préfet

Initiales du secrétaire

151-05-2016

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

COMPTES PAYÉS ET À PAYER DU MOIS DE MAI 2016

Il est proposé par Madame Pierrette Trépanier, appuyé par Monsieur Jacques Gauthier et résolu de ratifier le paiement des comptes payés, d'autoriser le paiement des comptes à payer présentés dans la liste du cahier d'assemblée et d'autoriser le secrétaire-trésorier à en faire le paiement :

Description	Montants
Liste des déboursés	
Chèques émis	179 201,45 \$
Dépôts directs faits et à faire	201 580,11 \$
Prélèvements (Paiements par Accès D)	102 224,92 \$
Total des paiements :	483 006,48 \$
Ces montants peuvent aussi comprendre certaines dépenses incluses dans la liste qui suit:	
Liste des engagements :	1 422 512,56 \$
(dont le bon de commande à Construction Lemay pour les travaux de construction des cellules au LET au montant de 1,252,080.61 \$)	

152-05-2016

RAPPORT DE CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES DU FLI POUR L'ANNÉE 2015

Attendu que la MRC de Lotbinière acceptait les mauvaises créances 2015 en ce qui concerne le fonds FLI et le fonds FLS via la résolution 093-04-2016;

Attendu que le conseil d'administration du CLD de la MRC de Lotbinière a accepté par résolution le rapport sur l'état des créances irrécouvrables pour l'année 2015 pour un montant de 10 424 \$ ainsi que le questionnaire de reddition de compte du FLI pour l'année 2015;

Il est proposé par Monsieur Renald Grondin, appuyé par Monsieur Jacques Gauthier et résolu d'accepter le rapport sur l'état des créances irrécouvrables pour l'année 2015 ainsi que le questionnaire de reddition de compte du FLI pour l'année 2015 tel que présenté et d'en autoriser le dépôt au Ministère.

153-05-2016

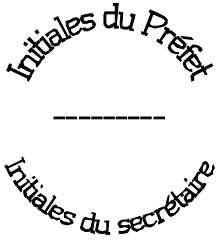
NOUVEAU REPRÉSENTANT AUTORISÉ – REVENU QUÉBEC

Attendu qu'un nouveau représentant autorisé chez Revenu Québec doit être nommé afin de remplacer Monsieur Daniel Patry;

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Madame Sylvie Fortin et résolu :

- que Monsieur Stéphane Bergeron, directeur général, soit autorisé à signer, au nom de la MRC de Lotbinière, les documents requis pour l'inscription à clicSÉQUR et à faire tout ce qu'il jugera utile et nécessaire à cette fin;

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 18 mai 2016



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

- que le Ministre du Revenu soit autorisé à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à clicSÉQR.

154-05-2016

APPUI AUX DEMANDES DE LA CDC DANS LE FQIS

Attendu que l'appel de projets du *fonds transitoire des Alliances pour la solidarité 2016-2017 du Fonds québécois des initiatives sociales (FQIS)* qui est destiné à soutenir différentes initiatives de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale a été lancé;

Attendu que la *Corporation de développement communautaire de Lotbinière (CDC)* soumettra deux projets au FQIS soit :

- *Une activité de sensibilisation sur la pauvreté et l'exclusion sociale* (pour l'organisme reconnu du GRAP)
- *La connaissance et la compréhension des services communautaires offerts sur l'ensemble de notre territoire* (Carrefour des ressources);

Attendu que ces projets sont cohérents avec les enjeux retenus pour le territoire de Lotbinière dans les récentes politiques adoptées, à savoir :

- La planification stratégique de la MRC de Lotbinière (enjeu 2 : Assurer l'accessibilité aux services nécessaires pour maintenir et accroître la qualité de vie),
- La politique MADA-Famille régionale (axes sécurité et santé, ainsi que communications et information), ainsi que plusieurs des politiques MADA-Famille locales.

Attendu que l'aide financière escomptée dans le Fonds québécois des initiatives sociales permettrait de consolider, voire de bonifier, le projet du Carrefour des Ressources qui a obtenu un soutien à même le Fonds du développement du territoire – volet pacte rural (résolution 332-11-2015 PR4-07 / PR4-08)

Il est proposé par Monsieur Mario Grenier, appuyé par Monsieur Yvan Charest et résolu d'appuyer les demandes d'aide financière au Fonds québécois des initiatives sociales déposées par la Corporation de développement communautaire de Lotbinière.

155-05-2016

NOMINATION AU CA DU CLD

Considérant la résolution no. 2016-05-063 du Conseil d'administration du CLD de la MRC de Lotbinière

Il est proposé par Madame Annie Thériault, appuyé par Madame Pierrette Trépanier et résolu de mandater au conseil d'administration du CLD la personne suivante :

Collèges électoraux :

Travailleurs/Travailleuses et syndicats

Mme Mélanie Vaillancourt

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 18 mai 2016

Page - 12 -

Initiales du Préfet

Initiales du secrétaire

156-05-2016

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Monsieur Christian Richard et résolu la levée de l'assemblée à 21 h 16.

.....
Le préfet suppléant

.....
Le directeur général

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 18 mai 2016

Page - 13 -